

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 14 février 2024

Date de convocation : 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE à partir de la délibération 02 – Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD sauf à la délibération 10 – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY - Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT de la délibération 01 à 08 et de la délibération 10 à 17

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf à la délibération 12

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 29 à la délibération 01 – 30 de la délibération 02 à 08 - 29 de la délibération 09 à 10 – 30 à la délibération 11 – 29 à la délibération 12 – 30 de la délibération 13 à 17 – 29 de la délibération 18 à 44

Nombre de conseillers votants : 35 à la délibération 01 – 36 de la délibération 02 à 09 – 35 à la délibération 10 – 36 à la délibération 11 – 35 à la délibération 12 - 36 de la délibération 13 à 28 – 35 à la délibération 29 – 36 de la délibération 30 à 44

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD sauf pour la délibération 29

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Jean-Louis LAUNAY

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Alexandra BEAUNÉ avait donné pouvoir à Landry RONDEAU

Nicolas GRELET avait donné pouvoir à Bénédicte GARDIN

Etait excusée :

Angélique BOISSELEAU

Secrétaire de séance : Magali LOISEAU

- **19. ZONE DU BREUIL – MOUCHAMPS – ACQUISITION D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE DÉSAFFECTÉ APPARTENANT A LA COMMUNE DE MOUCHAMPS** – Rapporteur : Patrick MANDIN

Afin de régulariser l'aménagement de la zone du Breuil à Mouchamps, il convient d'acquérir une portion de la voie communale désaffectée cadastrée section YV n°892 appartenant à la commune de Mouchamps, d'une superficie approximative de 1 060 m².



Le prix proposé est de 1,80 €HT/m², soit la somme globale de 1 908 €HT.

La portion de la voie communale n'étant plus affectée à la circulation générale, sa sortie du domaine public est automatique et aucun acte de déclassement ni aucune enquête publique n'est requis.

Compte tenu que la dite-parcelle est impactée par la conduite de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, il sera nécessaire d'inclure dans l'acte authentique une servitude de tréfonds.

Considérant l'absence d'utilité pour la commune de Mouchamps de conserver cette partie de la voirie,

Considérant que la mise en œuvre du projet précité constitue une contrepartie d'intérêt général de nature à justifier une cession par la commune de Mouchamps à un prix inférieur à la valeur du bien,

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de Mouchamps du 29 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 31 janvier 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 février 2024,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

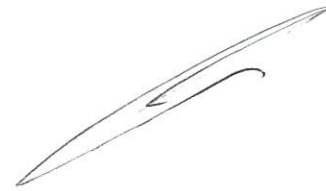
- approuver l'acquisition d'une portion de la voirie communale désaffectée cadastrée section YV n°892, d'une contenance approximative de 1 060 m², au prix de 1,80 €HT/m² soit pour la somme globale approximative de 1 908 €HT.
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Magali LOISEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 21 FEV. 2024

Publié électroniquement le :

21 FEV. 2024

